

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 16 mars 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Didier REAULT représenté par Roland GIBERTI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLE - Emmanuelle CHARAFE - Olivier FREGEAC - Éric LE DISSES - Arnaud MERCIER.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

URBA-030-13415/23/BM

**■ Approbation du bilan de la concertation de l'opération "Interface Vallée de l'Huveaune" - Commune d'Aubagne
47816**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Par délibération n° URB 032-647/16/CM du 30 juin 2016, le Conseil de la Métropole a déclaré d'intérêt métropolitain l'opération « Interface Vallée de l'Huveaune/Bras d'Or » sur la Commune d'Aubagne. Cette délibération avait permis initialement, d'engager la restructuration de l'îlot du « Bras d'or » situé dans le centre-ville d'Aubagne.

Suite à différentes études préalables ayant permis d'élargir la réflexion sur la requalification et la redynamisation du centre-ville d'Aubagne, une concession d'aménagement a été confiée à la SOLEAM, par délibération n° URB 043-4201/18/CM du Conseil de la Métropole en date du 28 juin 2018, afin de restructurer le secteur du Bras d'Or et le secteur Antide Boyer dans un périmètre élargi comprenant la requalification d'espaces publics.

Conformément à l'article L.103-2 du Code de l'Urbanisme, une concertation publique a été menée auprès de la population.

Rappel des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation

Par délibération n° URB 055-5186/18/CM en date du 13 décembre 2018, le Conseil de la Métropole a défini les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation.

Les principaux objectifs poursuivis dans le cadre de la mise en œuvre de l'opération « Interface Vallée de l'Huveaune Commune d'Aubagne » sont les suivants :

- Requalification et redynamisation du centre-ville d'Aubagne
 - Constituer un véritable quartier de gare : organisation des mobilités, développement de l'emploi : activités tertiaires, services aux entreprises, co-working etc...
 - Créer de la mixité fonctionnelle et sociale basée sur l'articulation « emplois / logements / déplacements »
 - Renouveler l'offre immobilière à destination des familles et des jeunes actifs
 - Requalifier et hiérarchiser l'espace public
- Mise en œuvre d'une qualité urbaine et environnementale au service du cadre de vie :
 - Minimiser l'impact environnemental du projet
 - Intégrer l'eau dans le projet urbain : utilisation et gestion innovante
 - Développer une approche bioclimatique dans la conception du projet urbain

D'autre part, il était proposé que la concertation soit organisée selon les modalités suivantes :

- Mise à disposition d'un dossier d'études comprenant notamment :
 - un plan du périmètre de projet soumis à la concertation,
 - un document de présentation générale du centre-ville,
 - un document de synthèse des objectifs du projet urbain,
 - un cahier destiné à recueillir les avis

Ces documents étant complétés autant que de besoin au fur et à mesure de l'avancée des études.

Le dossier d'études étant consultable :

- aux services techniques de la Mairie d'Aubagne, 180 Traverse de la Vallée 13400 Aubagne, aux heures habituelles d'ouverture au public
- au siège de la Métropole, 58 Boulevard Charles Livon, 13007 Marseille, aux heures habituelles d'ouverture au public
- à la SOLEAM, 49 La Canebière, 13001 Marseille

- Organisation d'une réunion publique

La population est informée du début de la concertation et de ses différentes modalités via un avis administratif affiché à la Mairie d'Aubagne et au siège de la Métropole, ainsi que sur les médias municipaux et métropolitains dédiés (site internet, bulletin municipal), 15 jours au moins avant le début de la date effective d'ouverture de la concertation.

La mise en œuvre de la concertation

La concertation s'est déroulée du 17 mai au 30 septembre 2022.

Réunion publique :

Une réunion publique a été organisée à l'Espace des Libertés à Aubagne le 17 mai 2022 à 18h30 en présence de plus de 90 personnes. Elle a permis de resituer Aubagne dans son contexte métropolitain, de présenter les principaux enjeux de la redynamisation de son centre-ville, de revenir sur les principaux travaux d'aménagement entrepris dans le secteur depuis 2017.

Les différents facteurs à prendre en compte dans la conception du projet ont été spécifiquement abordés. Ainsi, les transformations opérées à proximité et sur le périmètre de l'opération par deux projets structurants métropolitains de mobilité (chronobus et Valtram) et par un projet de réaménagement des berges de l'Huveaune ont été présentées. D'autre part, une attention particulière a été portée sur l'importance des enjeux hydrauliques sur le secteur avec un risque inondation cartographié sur le périmètre du projet. Les potentialités pour rendre plus attractif le centre-ville ont été abordées, notamment sur les volets commerce, espaces publics et Nature en ville, habitat, attractivité du centre-ville en tant que pôle administratif. Les îlots à restructurer ont été repérés. La réunion publique s'est conclue par un échange avec la salle.

Ateliers publics :

Trois ateliers publics ont été organisés à l'Espace municipal Bras d'Or.

Le premier atelier s'est tenu le 30 mai 2022 sur la thématique « Vivre le centre-ville » et plus précisément sur les thèmes de la programmation globale, des animations et du commerce de proximité. Quinze personnes ont participé. Des ateliers participatifs ont permis aux personnes présentes de faire remonter à la fois leurs inquiétudes et leurs attentes sur les thématiques « Mobilité/circulation, lieux d'échanges, commerces, culture, environnement, espaces publics, logements, services, équipements publics ». Enfin, les participants ont exprimé des hypothèses d'orientation programmatique sur les 3 îlots de l'opération d'aménagement à savoir l'îlot Bras d'Or, l'îlot Antide Boyer avec l'usine de dragées ainsi que l'îlot Barthélémy.

Un deuxième atelier s'est tenu le 13 juin 2022 sur le thème « Nature en ville » avec la participation de dix-sept personnes. Il s'est déroulé en deux temps avec tout d'abord une balade urbaine animée autour de quatre haltes au sein du périmètre opérationnel, permettant de faire remonter de manière située à la fois l'expertise des usagers ainsi que leurs visions de l'avenir. Dans un deuxième temps, un retour en salle a permis de poursuivre la discussion autour de trois thématiques particulièrement pertinentes pour le projet de centre-ville : l'eau, les continuités écologiques en lien avec les mobilités douces, et la végétalisation.

Le troisième atelier s'est tenu le 20 juin 2022 sur le thème « Jeunesse en ville ». Vingt-sept jeunes étaient présents. Des ateliers participatifs leur ont permis de faire remonter à la fois leurs frustrations et leurs besoins sur les thématiques « mobilités, lieux d'échanges, espaces plaisirs, commerces, culture, environnement, communication, équipements publics ». Enfin, les participants ont exprimé des hypothèses d'orientation programmatique sur les 3 îlots de l'opération d'aménagement à savoir l'îlot Bras d'Or, l'îlot Antide Boyer avec l'usine de dragées ainsi que l'îlot Barthélémy.

Dossiers d'études :

Quatre dossiers d'études (registres de concertation publique) ont été mis à la disposition du public :

- aux services techniques de la Ville d'Aubagne, 180 Traverse de la Vallée, 13400 Aubagne, aux heures habituelles d'ouverture au public,
- à la Mairie d'Aubagne, 7 boulevard Jean Jaurès, 13400 Aubagne, aux heures habituelles d'ouverture au public,
- au siège de la Métropole, 58 Boulevard Charles Livon, 13007 Marseille, aux heures habituelles d'ouverture au public,
- à la SOLEAM, 49 La Canebière, 13001 Marseille

Les quatre dossiers d'études comprenaient notamment :

- la délibération du Conseil de la Métropole en date du 13 décembre 2018, portant Opération « Interface Vallée de l'Huveaune Commune d'Aubagne » - Définition des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation préalable
- le plan du périmètre de projet soumis à la concertation
- une présentation générale du centre-ville
- un document de synthèse des objectifs du projet urbain
- un cahier destiné à recueillir les avis et observations du public

Aucun avis, ni observations n'ont été déposés sur les cahiers (registre de concertation) prévus à cet effet.

Registre numérique :

Quatorze contributions ont été déposées sur le registre numérique (<https://www.registre-numerique.fr/redynamisation-du-centre-ville-d-aubagne>) :

- 7 d'entre elles ont été rédigées par des administrés Aubagnais
- 1 d'entre elles a été déposée par un habitant de Marseille, travaillant sur la commune d'Aubagne-en-Provence
- 1 d'entre elles a été rédigée par une habitante d'Auriol
- 3 d'entre elles ont consisté en la reproduction d'une pétition à l'initiative d'un Aubagnais publiée sur le site « change.org » (contribution identique en tout point publiée 3 fois sur le registre numérique)
- 2 d'entre elles ont été rédigées par des représentants de collectifs, politiques ou associatif :
 - « Cooperation Planet » - 1 contribution
 - « Aubagne Toujours » - 1 contribution

Réunion publique de restitution de la concertation :

Une réunion publique de restitution de la concertation a été organisée à l'Espace des Libertés à Aubagne le 28 novembre 2022 à 18h30 avec une centaine de personnes présentes.

Dans un premier temps, un exposé de l'histoire de l'opération, de son périmètre et des réalisations déjà entreprises a été présenté, suivi par la revue des moyens mis en œuvre et des événements organisés qui ont contribué au bon déroulement de la concertation.

Dans un deuxième temps, l'ensemble des observations recueillies ont été présentées sous forme de synthèse thématique. Pour chaque thématique, M. le Maire accompagné des techniciens de la Ville, de la Métropole et de la SOLEAM a apporté des réponses au public.

Enfin, prenant en compte les attentes exprimées sur chaque îlot notamment lors des Ateliers, il a été présenté les principales orientations programmatiques retenues sur les trois îlots.

La réunion s'est conclue par un échange avec la salle suite à l'annonce du calendrier prévisionnel de l'opération et des outils qui seront mis en œuvre pour maintenir un dialogue permanent entre le public et la gouvernance du projet.

Synthèse de la Concertation

Le bilan complet de la concertation est annexé au présent rapport.

Les principales remarques et attentes ont porté sur les thématiques suivantes :

- Les commerces
- Le cadre de vie – espaces publics – logements et tertiaire
- Les thématiques environnementales
- La culture, animation, jeunesse
- Les déplacements
- La circulation de l'information
- Le projet, les études, la concertation

S'agissant de la thématique « commerces », les orientations retenues sont :

- Innover par l'accueil d'activités commerciales complémentaires aux commerces existants
- Offrir des expériences loisirs / culture et bien-être
- S'affirmer comme la référence alimentaire de la zone de chalandise (commerces de bouche, épicerie fines...)

S'agissant de la thématique « cadre de vie – espaces publics », les orientations retenues sont :

- Poursuivre la transformation progressive des espaces publics, en les végétalisant pour offrir des îlots de fraîcheur
- Œuvrer au bien-être des habitants, dans une ville apaisée, qui valorise les lieux de convivialité

S'agissant de la thématique « cadre de vie – logements et tertiaire », les orientations retenues sont :

- Renforcer la complémentarité de l'offre en logements entre le centre-ville et les quartiers aubagnais, pour répondre aux besoins de tous les Aubagnais et assurer les parcours résidentiels
- Favoriser l'implantation d'activités tertiaires en centre-ville, afin de générer, à terme, la création d'emplois sur le centre-ville et attirer des profils actifs qui y consommeront

S'agissant des thématiques environnementales, les orientations retenues sont :

- Renforcer le confort d'été dans les espaces publics du centre-ville en valorisant la place des arbres et de la végétation, et par le choix de matériaux adaptés
- Favoriser la biodiversité en renaturant les sols et en travaillant sur les habitats des espèces à enjeux, quand cela est possible

S'agissant de la thématique « culture, animation, jeunesse », les orientations retenues sont :

- Création de lieux et d'équipements culturels en lien avec l'histoire et l'identité d'Aubagne, participant au rayonnement de la commune
- Renforcement de la présence de la jeunesse en centre-ville avec l'aménagement d'espaces dédiés et accessibles

S'agissant de la thématique « déplacements », les orientations retenues sont :

- Des déplacements facilités, une nouvelle mobilité pour une meilleure accessibilité

- Retisser les liens entre les principaux espaces publics et les équipements, notamment grâce à la création d'un mail entre le pôle multimodal et l'esplanade de Gaulle

D'autres remarques et attentes ont été exprimées sur chacun des trois îlots de l'opération d'aménagement, à savoir l'îlot Bras d'Or, l'îlot Antide Boyer avec l'usine de dragées ainsi que l'îlot Barthélémy.

S'agissant de l'îlot Bras d'or, les orientations programmatiques retenues sont :

- Logements qualitatifs
- Espace loisirs / culture
- Équipement événementiel
- Commerces
- Hôtel / Restauration
- Parking
- Espace public/Espace vert
- Valoriser la promenade du Bras d'Or en continuité et en synergie avec la ripisylve de l'Huveaune.

S'agissant de l'îlot Antide Boyer, les orientations programmatiques retenues sont :

- Logements
- Espace tertiaire
- Équipement public / Services
- Espace public

S'agissant de la requalification de l'usine de dragées, les orientations programmatiques retenues :

- Espace tertiaire et/ou coworking

S'agissant de l'îlot Barthélémy, les orientations programmatiques retenues sont :

- Maîtrise foncière en cours - projet à venir

Ainsi, conformément à l'article L.103-2 du Code de l'Urbanisme et à la délibération précitée du Conseil de la Métropole du 13 décembre 2018, les modalités de la concertation ont été respectées et mises en œuvre par la Collectivité.

Les moyens de concertation mis en œuvre ont permis d'informer et d'associer les habitants et les acteurs du territoire.

Les remarques et avis du public recueillis ont été pris en compte et synthétisés par thématique puis ont fait l'objet de réponses qui ont notamment été présentées lors de la réunion de restitution du 28 novembre 2022. L'ensemble figure dans le bilan de la concertation.

A l'issue de la concertation et malgré certaines oppositions, une véritable adhésion au projet a été observée parmi les participants.

Il convient de dresser un bilan favorable de la concertation.

Le bilan de la concertation annexé sera mis à disposition du public sur les sites internet de la Métropole Aix-Marseille Provence et de la Commune d'Aubagne.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
La loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale dite « Loi 3DS » qui a mis fin à l'existence des Conseils de Territoire à compter du 1er juillet 2022 ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° URB 032-647/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 relative à la déclaration d'intérêt métropolitain de l'opération « Interface Vallée de l'Huveaune/Bras d'Or » ;
- La délibération n° URB 043-4201/18/CM du Conseil de la Métropole du 28 juin 2018 portant approbation du traité de concession d'aménagement – opération d'aménagement « Interface Vallée de l'Huveaune – commune d'Aubagne » site du « Bras d'or » ;
- La délibération n° URB 055-5186/18/CM du 13 décembre 2018 du Conseil de la Métropole relative à la définition des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation préalable – Opération « Interface Vallée de l'Huveaune Commune d'Aubagne » ;
- Le bilan de la concertation ci-annexé.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que conformément à l'article L.103-2 du code de l'urbanisme, la collectivité a organisé la concertation en respectant les objectifs poursuivis et les modalités définies dans la délibération du Conseil de la Métropole du 13 décembre 2018 ;
- Que les moyens de concertation mis en œuvre ont permis d'informer et d'associer le public ;
- Qu'il convient d'approuver le bilan de cette concertation publique.

Délibère

Article unique :

Est approuvé le bilan de la concertation publique ci-annexé relatif à l'opération d'aménagement « Interface Vallée de l'Huveaune / Bras d'Or – commune d'Aubagne ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Commande publique,
Aménagement, SCOT - Planification (PLUi)
Suivi de la loi 3 DS

Pascal MONTECOT